

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 04866
Numéro SIREN : 348 789 868
Nom ou dénomination : CINQ HUITIEMES

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2018 sous le numéro de dépôt 114084

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 02-11-2018

N° DE DEPOT : 2018R114084

N° GESTION : 1992B04866

N° SIREN : 348789868

DENOMINATION : CINQ HUITIEMES

ADRESSE : 10/12 rue de Mont Louis 75011 Paris

DATE D'ACTE : 11-09-2014

TYPE D'ACTE : Procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

CINQ-HUITIEMES
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 5.016.544 euros
Siège social : 10/12, rue de Mont Louis 75011 Paris
R.C.S. PARIS 348 789 868

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 11 SEPTEMBRE 2014

*L'an deux mille quatorze,
et le onze septembre,
à 11 heures,*

Les actionnaires de la Société CINQ-HUITIEMES se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social après avoir été convoqués conformément à l'article L. 225-103 du Code de commerce.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 27 août 2014.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

La société Grant Thornton, commissaire aux comptes principal, dont le représentant est Monsieur Olivier Bochet, régulièrement convoquée, est présente.

La société Poulin Retout et Associés, commissaire aux comptes suppléant, dont le représentant est Monsieur Jean-Paul Retout, régulièrement convoquée, est présente.

Sont présents Madame Véronique Valette, Monsieur Eric Harand représentant Madame Anne Vallier, Madame Estelle Lecarme, Madame Valérie Blanc-Mesnel, Monsieur Eric Blanc, Monsieur Gérard Mesnel, Madame Catherine Mesnel et Mademoiselle Flavy Blanc tous trois représentés par Monsieur Eric Blanc, Monsieur Hervé Godest, Monsieur Gérard Delcour ainsi que la société Fersa représentée par Monsieur Franck Mesnel, tous actionnaires.

Assistent également à l'assemblée, Madame Stéphanie Peleau, représentant le Comité d'entreprise.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Nicolas Bombrun, Avocat à la Cour, associé du cabinet Shearman & Sterling LLP et Monsieur Christophe-Marc Juvanon, Avocat à la Cour, collaborateur au sein du cabinet Shearman & Sterling LLP, tous deux conseils de la société Cinq-Huitièmes.

Maître Jean-Michel Adam, Huissier de justice, et Madame Lilia Ross, Sténotypiste de conférence, sont autorisés à assister à la présente assemblée.

r 3 fm NS

Monsieur Franck Mesnel, président du Directoire prend la parole et présente aux actionnaires de la société, le nouveau président du Conseil de Surveillance, Monsieur Gérard Delcour. Il indique notamment que Monsieur Gérard Delcour a exercé des responsabilités au sein de maisons prestigieuses comme Lacoste ou Azzaro et ajoute qu'en sa qualité de président du Conseil de surveillance, Monsieur Gérard Delcour présidera désormais les assemblées d'actionnaires de la société.

Monsieur Gérard Delcour prend la parole et détaille ses expériences précédentes dans le domaine du luxe et du textile. Il rappelle que lorsqu'il était chez Lacoste il a été amené à travailler étroitement avec Bernard Lacoste et avoir appris le métier, qui est très proche de celui de la société, avec lui. Il expose ensuite sa perception de la société et de la marque Eden Park ainsi que les perspectives de développement.

Monsieur Gérard Delcour rappelle qu'il est d'usage que les scrutateurs, composant le bureau de l'assemblée avec son Président, soient les deux actionnaires disposant du plus grand nombre de voix et qu'il s'agit de la société Fersa, représentée par Monsieur Franck Mesnel, et Monsieur Gérard Mesnel. En l'absence de Gérard Mesnel, le deuxième actionnaire présent disposant du plus grand nombre de voix est Monsieur Hervé Godest.

Monsieur Franck Mesnel, représentant la société Fersa, et Monsieur Hervé Godest acceptent d'être scrutateurs de la présente assemblée.

Il est proposé ensuite au bureau de désigner Monsieur Nicolas Bombrun comme secrétaire de la présente assemblée. Le bureau décide à l'unanimité de désigner Monsieur Nicolas Bombrun secrétaire de la présente assemblée, qui l'accepte.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 20 226 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes ;
- le rapport de gestion du Directoire ;
- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2013 ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- les observations du Conseil de surveillance sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice ;
- le rapport sur les comptes annuels et spécial des commissaires aux comptes ; et
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au

siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président propose ensuite que Monsieur Hervé Godest fasse une présentation détaillée de la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ainsi que des perspectives pour l'exercice 2014.

Monsieur Hervé Godest indique que le chiffre d'affaires a connu une baisse de 14,5% et souligne que les résultats de l'exercice 2013 sont une conséquence de l'environnement économique ainsi que des décisions prises au cours de l'exercice 2012. Monsieur Hervé Godest rappelle également que la baisse d'activité réelle, c'est-à-dire les ventes hors retour de marchandises, est d'environ 7%. Il précise que les retours de marchandises représentent une tendance forte du marché mais permettent aussi de renforcer les relations commerciales avec les clients de la société. La trésorerie, le chiffre d'affaires et les retraitements de marge des stocks ont été impactés par cette situation.

Monsieur Hervé Godest précise que les charges d'exploitation ont baissé de 10% par rapport à l'exercice précédent et les frais généraux ont baissé de 13%. Les frais de publicité et de marketing ont baissé de 22%. Les frais de personnel ont baissé de 4%. Monsieur Hervé Godest souligne que cette baisse généralisée des charges a permis à la société de dégager un résultat d'exploitation de 816 000 euros.

En conclusion, Monsieur Hervé Godest ajoute que le résultat net de l'exercice 2013 s'élève à 1 130 000 euros, incluant un crédit d'impôt de 605 000 euros.

Monsieur Hervé Godest indique ensuite que les perspectives de l'exercice 2014 ne sont pas bonnes, bien que le deuxième semestre présente des premières tendances plutôt favorables sur août 2014 sur le marché français. Les tendances du développement international de la société sont bonnes. Le dernier show-room correspondant aux ventes de PE2015 a permis d'enregistrer une progression de 30% par rapport à la même période de 2014. Le partenariat conclu par la société en Chine commence à se développer même si le chiffre d'affaires n'a pas encore décollé, et de nouveaux partenariats en Asie, notamment aux Philippines ont été ou vont être conclus. Le développement international est l'axe de croissance important pour la société.

Le Président ajoute qu'il est essentiel que le plan de collection de la société devienne un acte fort de la direction et qu'il soit respecté. Il souligne enfin que l'audit réalisé par le cabinet Kea & Partners devrait éclairer la direction sur ces différents aspects.

Il est précisé que des actionnaires, Monsieur Gérard Mesnel et Mademoiselle Flavy Blanc, ont posé des questions par un courrier daté du 5 septembre dernier et adressé au président du Directoire. Conformément à l'article L. 225-103 du code de commerce, le Président propose que des réponses soient apportées à ces questions et donne la parole à Monsieur Franck Mesnel et Monsieur Hervé Godest.

Monsieur Hervé Godest indique que la lettre de Monsieur Gérard Mesnel et Mademoiselle Flavy Blanc est la disposition des actionnaires qui souhaiteraient la consulter. Il indique également que le Directoire s'est réuni le 3 septembre 2014 aux fins d'arrêter collectivement un projet de réponse à chacune des questions posées.

* *

La première question posée par Monsieur Gérard Mesnel et Mademoiselle Flavy Blanc concernait le droit de communication des actionnaires et le respect de l'article L. 225-80 du code de commerce. Monsieur Hervé Godest rappelle aux actionnaires que cet article est relatif à la communication de la documentation en cas de vote par procuration uniquement. Monsieur Hervé Godest indique qu'en conséquence il ne concerne que Monsieur Gérard Mesnel, Madame Catherine Mesnel et Mademoiselle Flavy Blanc. En leur qualité d'anciens membres du Conseil de surveillance, une information détaillée relative à l'exercice 2013 leur a été adressée par lettre recommandée avec accusé de réception le 16 juin 2014. Monsieur Hervé Godest rappelle la volonté de transparence de la société et souligne que toutes les informations requises et nécessaires sont disponibles et librement accessibles par les actionnaires de la société. Certains actionnaires d'ailleurs ont demandé certaines informations complémentaires et les ont obtenues.

* *

La deuxième question était relative à la gestion des stocks. Monsieur Hervé Godest précise que les méthodes d'évaluation des stocks sont identiques depuis plusieurs années, et qu'elles avaient été revues par les contrôleurs fiscaux lors du contrôle fiscal dont la société a été l'objet en 2009. Aucune remarque n'avait été formulée sur les méthodes d'évaluation des stocks dans le contexte de ce contrôle fiscal. Monsieur Hervé Godest ajoute que les opérations de déstockage entreprises par la société ont toujours été jusqu'à présent réalisées avec des marges positives et que, dans ce contexte, aucune provision sur stock ne peut être enregistrée.

Monsieur Jean-Paul Retout prend la parole et indique que lorsque le prix de vente escompté est supérieur au prix de revient, on ne provisionne pas les diminutions de marges.

Monsieur Hervé Godest remercie Monsieur Jean-Paul Retout de son intervention et précise que les stocks ont été revus dans le cadre de la clôture des comptes de l'exercice. Par ailleurs ces comptes ont été approuvés sans réserve, comme l'indique le rapport des commissaires aux comptes.

Madame Valérie Blanc-Mesnel prend la parole et indique que le temps est venu de revoir les méthodes de dépréciation des stocks au regard notamment de l'importance des stocks à ce jour.

Monsieur Hervé Godest remercie Madame Valérie Blanc-Mesnel de son intervention et lui rappelle que tant que la société ne vend pas à perte, ses stocks ne peuvent être dépréciés. Il développe ensuite la stratégie de déstockage de la société prévue pour les deux prochaines années.

Monsieur Jean-Paul Retout prend la parole et indique, qu'en tant que commissaire aux comptes, il ne lui appartient pas de se prononcer sur la gestion de la société. Il souligne qu'à l'occasion de leurs travaux, les commissaires aux comptes se sont assurés que les ventes étaient réalisées avec des marges positives.

Monsieur Olivier Bochet ajoute qu'il n'y a à ce jour, et au regard du plan stratégique mis en place, pas d'éléments qui permettent de considérer qu'il y a un risque de perte de valeur sur cet actif en terme de règles comptables. Il rappelle que la question de la dépréciation des stocks se posera à nouveau pour les comptes clos le 31 décembre 2014.

Monsieur Eric Blanc prend la parole pendant un grand moment et parle de la société et de sa stratégie ainsi que du déstockage. Il ajoute qu'il convient à son sens de ne pas privilégier le marché international au détriment du marché français et, dans la mesure du possible, de développer des niches telles que la maroquinerie ou la bagagerie.

Monsieur Franck Mesnel remercie Monsieur Eric Blanc de son intervention. Il rappelle que la direction a pris la mesure de la situation et que de nombreuses réunions sont intervenues pour définir la meilleure stratégie pour la société.

Madame Valérie Blanc-Mesnel prend la parole et indique que la réaction a été trop tardive selon elle. Elle ajoute que les frais de structure sont trop importants.

Monsieur Franck Mesnel conclut en rappelant qu'il est impératif que la société respecte ses objectifs de marge sans pour autant porter atteinte à la qualité des produits.

* *

La troisième question portait sur l'organisation interne de la société. Franck Mesnel prend la parole et indique que l'esprit d'équipe est important au sein de la société et que dans un contexte difficile, la société a toujours su conserver une excellente entente avec ses salariés. Il ajoute que la direction entend maintenir cet esprit et rappelle qu'il avait déjà été répondu à Monsieur Gérard Mesnel par un courrier en date du 3 septembre dernier que la gestion prudente de la société avait permis de traverser la crise actuelle sans que celle-ci ait d'impacts importants et négatifs sur le personnel. Monsieur Franck Mesnel ajoute que si des ajustements doivent être faits, il faut que ceux-ci soient mesurés et réfléchis. Il rappelle que Kea & Partners qui est un cabinet spécialisé puissant avec une expertise dans le textile est en train de réaliser un audit concernant la création, les achats et la production.

Monsieur Hervé Godest prend la parole et détaille les actions menées en vue du développement du chiffre d'affaires. Il constate l'augmentation du nombre de *corners* dans les grands magasins et la réfection de certains *corners* existants. L'amélioration du chiffre d'affaires au mètre carré et la mise en place d'outils de pilotage sont également en cours de réalisation.

Madame Valérie Blanc-Mesnel prend la parole et indique qu'elle regrette les achats de boutiques en nom propre réalisés au cours des dernières années et qu'il faut changer le système d'achat « à l'aveuglette » à la fois pour les boutiques puis en globalité.

Monsieur Franck Mesnel lui répond que son résumé est un peu violent et que ces achats ont été jusqu'à présent réalisés en accord avec la stratégie de l'entreprise.

Monsieur Hervé Godest reprend la parole et rappelle, comme il l'a déjà fait, que le marché international est un axe stratégique de développement important, notamment au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Il précise qu'un certain nombre de contrats ont été signés, notamment pour les *duty free*.

Monsieur Hervé Godest précise par ailleurs que la modification de l'article 3 des statuts de la société a uniquement pour but d'élargir l'objet de la société au prêt-à-porter au sens large en retirant le qualificatif « masculin » devant le terme prêt-à-porter.

* *

La quatrième question portait sur les frais de représentation et de communication.

Monsieur Hervé Godest rappelle que les frais de représentation et les frais de communication sont deux dépenses de nature très différentes. Il indique que les frais de communication sont naturellement importants pour une marque comme Eden Park. Ces frais représentaient 2 960 000 euros en 2013, enregistrant ainsi une baisse de près de 20% par rapport à l'exercice 2012.

Madame Véronique Valette rappelle que les frais de communication liés à l'exportation sont amenés à progresser.

Monsieur Franck Mesnel remercie les équipes de la société en charge du marketing et de la communication pour leurs efforts et le travail qu'elles ont accompli.

Monsieur Hervé Godest indique ensuite que les frais de représentation s'élève à 129 000 euros pour l'exercice 2013, enregistrant une baisse de 35% par rapport à l'exercice 2012.

Monsieur Gérard Delcour conclut en constatant que ces frais sont en baisse et que dans la mesure où un contrôle fiscal vient de débiter, le confort nécessaire aux actionnaires sur ces questions devrait être pleinement apporté par l'issue de ce contrôle.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux membres du Directoire et Conseil de surveillance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce ;
- Nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- Pouvoirs pour formalités ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- Modification de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour après que Monsieur Hervé Godest ait détaillé le rapport de gestion et Monsieur Jean-Paul Retout ait lu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

fn P 3 MB

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux membres du Directoire et Conseil de surveillance

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et après lecture du rapport sur les comptes annuels des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux membres du Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 23 944 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 18 982 voix contre 1 242 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 1 130 519,25 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 130 519,25 euros de la manière suivante :

Une somme de 1 130 519,25 euros au compte « Autres réserves », ce qui portera ces dernières à 7 246 108,31 euros

Pas de distribution de dividende pour l'exercice 2013.

Nous vous rappelons que la dernière distribution de dividendes a eu lieu au titre de l'exercice 2010 pour un montant de 250 000 euros.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivants :

Exercice	Dividende distribué
2010	250 000 €
2011	0 €
2012	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 18 982 voix contre 1 242 voix.



TROISIEME RESOLUTION

Approbation des conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-86 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 18 982 voix contre 1 242 voix.

QUATRIEME RESOLUTION

Nomination des commissaires aux comptes titulaires et suppléants

L'assemblée générale décide de nommer le Cabinet Poulin Retout et Associés, 160 rue Montmartre, 75002 Paris et Yannick Meschberger, 15 Rue de la Maison Rouge, 67606 Selestat dans leurs fonctions respectives de Commissaires aux comptes titulaire et suppléant pour une durée de six exercices qui arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le cabinet Poulin Retout et Associés et Yannick Meschberger ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient le mandat qui leur est confié et qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 18 982 voix contre 1 242 voix.

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 18 982 voix contre 1 242 voix.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Modification de l'article 3 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire, décide de modifier l'article 3 des statuts ainsi stipulé :

« Article 3 - **OBJET**

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

Toutes activités relatives à la conception, la création, la réalisation, la fabrication, la diffusion par tous moyens, la représentation de tous articles se rapportant à la mode et l'habillement, plus particulièrement au prêt à porter masculin et tous produits accessoires.... »

Pour le remplacer par ce qui suit :

« Article 3 - OBJET

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

Toutes activités relatives à la conception, la création, la réalisation, la fabrication, la diffusion par tous moyens, la représentation de tous articles se rapportant à la mode et l'habillement et tous produits accessoires.... »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 18 984 voix contre 1 242 voix.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 18 984 voix contre 1 242 voix.

* *

Monsieur Franck Mesnel souhaite prendre la parole. Le Président lui donne la parole.

Monsieur Franck Mesnel indique qu'il aimerait faire part aux actionnaires des divergences de vues profondes existant entre Madame Valérie Blanc-Mesnel, d'autres membres du Directoire, l'actionnaire majoritaire qu'il représente, et certains membres du comité de direction, et ce depuis plusieurs mois.

Il ajoute qu'ainsi que Madame Valérie Blanc-Mesnel le sait fort bien, ces divergences se sont exprimées aussi bien par oral que par écrit et il reprend les termes de la lettre qui lui a déjà été adressée le 4 août 2014 :

« Tu le comprendras, tes divergences profondes et affichées dans l'entreprise avec la stratégie que nous suivons ne peuvent persister au sein du directoire, au risque de nuire gravement à la crédibilité du directoire et donc de la société elle-même ».

Il indique que ces divergences de vue ont entraîné une forte mésentente avec une partie des membres du Directoire, ainsi que des altercations avec certains salariés, et semblent plus que jamais de nature à compromettre l'intérêt social de la société. Malgré de nombreuses mises en garde et appels à la raison, de trop nombreux incidents se sont produits.

Il rappelle que d'importants challenges attendent la société et qu'il est absolument essentiel que chacun s'y consacre pleinement dans une atmosphère saine et constructive, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Il ajoute qu'il souhaite ainsi rencontrer Madame Valérie Blanc-Mesnel dans les meilleurs délais pour entendre ses observations et ses intentions, et qu'il reviendra vers les actionnaires le cas échéant.

FM

9

R

3

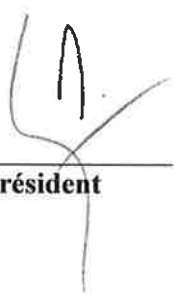
MB

Madame Valérie Blanc-Mesnel reconnaît une situation d'isolement depuis deux ans du fait de son opposition sur la gestion de la société. Madame Valérie Blanc-Mesnel indique qu'elle souhaite à Monsieur Gérard Delcour d'apporter de nouvelles idées et espère que les conclusions de l'audit apporteront un élan de dynamisme.

Le Président reprend la parole pour indiquer que la maison n'est pas en danger mais qu'elle doit réagir. Il précise que la société n'est pas la seule dans ce cas et que le marché s'est retourné en raison de la mauvaise conjoncture, en particulier dans le domaine du textile. L'analyse, précise-t-il, a été faite. Il convient maintenant de travailler dans le calme et la sérénité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 13 heures 20.

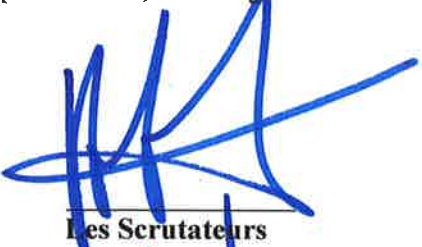
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président



Le Secrétaire



Les Scrutateurs

